



Objet : Nouvelle offre Medinat : quelles garanties pour bien protéger votre pratique ?

Aperçu : Trois formules pour adapter votre assurance à votre activité de naturopathe

Dans le cadre du partenariat entre l'APHN et Medinat, nous souhaitons vous présenter la nouvelle offre Medinat, pensée pour les praticiens du bien-être et de la santé naturelle.

Cette offre évolue autour de trois formules — +Eco, +Équilibré et +Complet — afin de permettre à chacun de choisir un niveau de protection adapté à sa pratique, à son mode d'exercice et à ses besoins.

Pourquoi une nouvelle offre ?

L'objectif de cette nouvelle offre est de proposer une assurance plus lisible, plus simple à souscrire et mieux adaptée aux réalités du terrain :

- Plusieurs niveaux de garanties selon votre activité ;
- Une souscription simplifiée en ligne ;
- Jusqu'à 10 activités couvertes sur un seul contrat ;
- Une couverture adaptée à l'exercice en cabinet, à domicile, en entreprise ou en déplacement ;
- Des options complémentaires pour le local professionnel et le matériel utilisé en tous lieux.

Les 3 formules Medinat

Formule +Eco

La formule +Eco correspond au premier niveau de protection.

Elle inclut notamment :

- La Responsabilité Civile Professionnelle ;
- La Défense et Recours ;
- Une Protection Juridique de premier niveau ;
- Une assistance juridique par téléphone.

Cette formule peut convenir aux praticiens qui recherchent une protection essentielle pour exercer leur activité.

À noter : cette formule ne comprend pas la Responsabilité Civile Exploitation.

Formule +Équilibré

La formule +Équilibré permet de renforcer la protection du praticien.

Elle inclut notamment :

- La Responsabilité Civile Professionnelle ;
- La Défense et Recours ;
- La Responsabilité Civile Exploitation / Employeur ;
- Une Protection Juridique plus étendue ;

Elle s'adresse aux praticiens qui souhaitent un bon équilibre entre protection métier, accompagnement juridique et couverture de leur environnement professionnel.

Formule +Complet

La formule +Complet est le niveau de protection le plus étendu.

Elle inclut notamment :

- Une Responsabilité Civile Professionnelle renforcée ;
- La Défense et Recours ;
- La Responsabilité Civile Exploitation / Employeur ;
- Une Protection Juridique complète ;

Cette formule est particulièrement adaptée aux praticiens qui souhaitent une protection globale et renforcée.

Dans le cadre du partenariat APHN, les adhérents peuvent bénéficier d'un tarif préférentiel sur la formule +Complet : 11,50 € / mois au lieu de 17,90 € / mois.

Quelle formule choisir ?

Pour choisir la formule la plus adaptée, il est utile de se poser quelques questions :

- Est-ce que je démarre mon activité ou suis-je déjà installé ?

- Est-ce que j'exerce en cabinet, à domicile, en entreprise ou dans plusieurs lieux ?
- Est-ce que j'utilise ou transporte du matériel professionnel ?
- Ai-je besoin d'une Responsabilité Civile Exploitation ?
- Ai-je besoin d'une Protection Juridique renforcée ?
- Est-ce que je souhaite une couverture plus globale avec des garanties élargies ?

Focus étudiants / apprenants

L'offre étudiant est destinée aux personnes en formation réalisant des cas pratiques dans le cadre de leur cursus.

Elle n'a pas vocation à s'appliquer aux étudiants qui commencent déjà à exercer. Dans ce cas, il est recommandé de se tourner vers l'offre praticien, et notamment vers la formule +Complet, qui bénéficie du tarif préférentiel APHN.

Options complémentaires

Selon votre mode d'exercice, certaines options peuvent également être utiles :

- Option matériel en tous lieux : pour couvrir le matériel professionnel utilisé ou transporté en dehors d'un local fixe, par exemple lors de soins à domicile, d'ateliers, de formations ou de déplacements.
- Option multirisque du local professionnel : pour les praticiens qui exercent dans un cabinet, un local dédié ou un espace professionnel.

Ces options permettent d'adapter votre protection à votre situation réelle : activité nomade, cabinet fixe, local partagé ou exercice mixte.

À retenir

- +Eco : une protection essentielle pour démarrer ou exercer avec un besoin simple.
- +Équilibré : une formule intermédiaire avec Responsabilité Civile Exploitation et Protection Juridique renforcée.
- +Complet : la protection la plus large, avec des montants de garanties renforcés et un tarif préférentiel pour les adhérents APHN.
- Les options matérielles en tous lieux et multirisque du local professionnel peuvent compléter la formule choisie selon votre mode d'exercice.

Pour toute question ou pour choisir la formule la plus adaptée à votre pratique, l'équipe Medinat reste à votre disposition.

Pour réaliser un devis en toute autonomie, rendez-vous sur [Medinat® | APHN Association pour la promotion de l'hygiène vitale et de la naturopathie](#)

 01 85 480 481